

Pour des villes en bonne santé

Les 15 et 22 mars 2026 se tiendront, dans l'ensemble des communes de France métropolitaine et d'Outre-mer, les élections municipales. La santé sera un des enjeux importants de ces élections.



..... 70% de notre santé est déterminée par des facteurs socio-économiques et environnementaux.

Toute la société a un rôle à jouer pour améliorer la santé de toutes et tous. La santé n'est pas uniquement le soin, qui est une responsabilité de l'État. La santé est liée à notre milieu social, nos revenus, le lieu dans lequel nous vivons (logement, quartier), nos activités au quotidien (travail, loisirs, etc.), la façon dont on se déplace, notre accès à une bonne alimentation.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la santé inclut la santé physique, mentale et sociale.

La Constitution française reconnaît notre droit à toutes et tous à un environnement sain, et ce sans distinction de genre, d'âge, d'origine, de religion ou de croyance.

Les villes et les intercommunalités sont en contact quotidien avec les habitants. Elles agissent directement sur leurs environnements de vie.

Elles disposent de nombreuses compétences pour agir sur la santé, dans une approche de « Santé dans Toutes les Politiques ».

Le Réseau français Villes-Santé (RfVS) est une association nationale de plus de 120 villes et intercommunalités mobilisées en faveur de la santé et du bien-être. Le RfVS est accrédité auprès de l'Organisation mondiale de la santé.

Le livret « Santé et bien-être : le rôle des villes et intercommunalités » du RfVS accompagne ce plaidoyer avec des exemples d'actions inspirantes.

x 6

Nombre de jours de vagues de chaleur en France métropolitaine entre 2015 et 2024 (Rapport 2025, Haut Conseil pour le climat)

40 000

décès par an en France attribuables aux particules fines (Santé publique France, 2021)

92%

**des Français estiment
qu'il n'y a pas assez
de « nature en ville »
(Plan nature
en ville, 2024)**

73%

des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations en matière d'activité physique (ONAPS, 2020)

7/10

des collectivités agissent sur le vélo (Enquête nationale sur les modes actifs, 2022)

50%

de produits durables dont
20% d'origine bio doivent
composer les repas des
cantine (Loi EGALIM, 2018)

Un cadre de vie bénéfique pour la santé humaine, animale & environnementale

La déclaration de Budapest sur la santé et l'environnement, signée en 2023 par l'ensemble des pays de la Région Europe de l'OMS, a fixé trois enjeux majeurs sur lesquels prioriser l'action pour améliorer le cadre de vie pour la santé : l'impact des changements climatiques sur la santé ; les pollutions de l'environnement ; l'appauprissement de la biodiversité et la dégradation des terres. À cela s'ajoute l'eau et l'hygiène, les déchets et sites contaminés, les transports et mobilité, et la planification urbaine.

Les villes ont les compétences pour agir : par leurs plans locaux d'urbanisme et leurs projets d'aménagement, par leurs responsabilités sur l'hygiène et la salubrité, par la gestion des bâtiments dont elles ont la charge (ex. crèches, écoles, équipements publics, etc.), par leurs achats publics, par le logement, par leur gestion des espaces publics et des espaces naturels en ville, par leur gestion des déchets, par la gestion du foncier, par l'accès à l'eau et le suivi de la qualité de l'air, par leur système de transports, ou encore par leurs choix en termes de voirie ou d'équipements publics. **Toutes ces politiques publiques locales jouent un rôle majeur sur un cadre de vie favorable à la santé.**

Des habitudes de vie facilitées pour la santé et le bien-être

L'accès à une alimentation saine et durable, la pratique d'activités physiques et sportives et l'exposition à la sédentarité, la qualité des liens sociaux, l'accès à la culture, les déplacements du quotidien, l'implication dans la vie collective (associations, clubs, collectifs, etc.), les manières de s'informer, de consommer, de s'amuser, etc., tous ces facteurs impactent la santé et le bien-être.

Les villes ont les compétences pour agir : par l'action sociale, par leurs équipements sportifs et leur soutien aux clubs, par l'animation de collectifs, par l'accès aux transports, par leurs plans alimentaires territoriaux et leurs liens aux producteurs et aux consommateurs, par l'amélioration de la marche et du vélo en ville, par leurs moyens de communication, par leur soutien aux acteurs locaux.

Toutes ces politiques publiques locales jouent un rôle important dans l'évolution des modes de vie.

La priorité, c'est la santé.

La santé est la première préoccupation des Français, à laquelle s'ajoute la question des inégalités (sondage IPSOS, 2024). La santé n'est pas une question de choix personnel ni de confort de vie. Elle est le pilier fondamental de notre survie. La santé est fortement impactée

Des politiques adaptées aux besoins des personnes concernées

Les individus ne sont pas tous exposés de la même façon aux risques liés à leur santé. Le milieu social, le niveau d'éducation, les conditions de vie (logement, quartier), la situation professionnelle, l'âge, le genre, l'appartenance ethnique, le réseau social, les revenus, etc., impactent l'espérance de vie, l'exposition aux maladies et aux accidents, les habitudes de vie (comme le tabac), ou encore l'accès aux services et aux soins.

Les villes ont les compétences pour agir : par leur responsabilité dans l'accueil du jeune enfant, par la gestion des écoles, pour certaines villes par leur délégation santé scolaire, par la gestion des centres de loisirs et des centres socio-culturels, par l'action sociale et les missions locales, par leurs démarches d'inclusion et d'accompagnement des personnes en situation de précarité ou de handicap, par des actions de prévention ciblées (communication, accompagnement, etc.), par des actions sur le cadre de vie. **Toutes ces actions, adaptées au contexte et aux besoins des personnes concernées, participent à la réduction des inégalités de santé.**

1/5

des Français déclare être aujourd'hui dans une situation précaire (IPSOS, 2025)

13 ANS

d'écart d'espérance de vie entre les personnes les plus aisées et les plus modestes (INSEE, 2018)

Un accès à la santé facilité et renforcé

L'accès au soin et à la santé, qui inclut l'accès à la prévention, est un enjeu majeur pour les territoires ruraux et urbains, qui font face à d'importantes inégalités, à l'augmentation des besoins (vieillissement, diabète et maladies cardio-vasculaires), à un manque de professionnels ou d'information quant à leur installation. L'accès est rendu difficile pour tout le monde, et encore plus complexe pour les personnes allophones, les personnes en situation de handicap, et les personnes en situation de précarité, qui font ainsi face à d'importantes « pertes de chance » pour leur santé. **Les villes et intercommunalités agissent pour améliorer l'accès à la santé et à la prévention** : en renforçant leur connaissance et la coopération avec les professionnels et les structures de santé, en participant à l'organisation territoriale des soins en lien avec l'ARS et les CTS. Certaines villes portent directement ou accompagnent des centres de santé, des centres de vaccination ou disposent d'un service de santé scolaire. Pour cela, **les villes s'appuient sur le levier de leur compétence générale et sur les dispositifs territoriaux de santé** comme le contrat local de santé.

par nos environnements de vie, l'accès à l'information, et notre milieu. La santé doit donc être LA priorité des politiques publiques. La santé mentale en est une dimension majeure : 41 % des Français déclarent avoir été déjà affectés par un problème de santé mentale au cours de leur vie (sondage Odoxa - Mutualité française, 2024).

LE DÉFENSEUR DES DROITS

rapporte de nombreuses discriminations dans le parcours de soins (Rapport 2025)

120 000

patients atteints d'une ALD pour troubles psychiatriques n'avaient pas de médecin traitant en 2022
(Cour des comptes, 2024)

Dix actions pour des villes en bonne santé

Avant tout, la santé s'incarne dans **la nomination d'un.e adjoint.e au Maire en charge de la santé** qui porte la politique municipale de santé sur les champs de la prévention, de la promotion de la santé et de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Aux côtés du Maire, cette adjoint.e porte également l'approche de Santé dans Toutes les Politiques.

1 Faire de la ville et de l'intercommunalité un acteur clé de la santé territoriale qui accompagne le croisement des professionnels, institutions et habitants, et agit en réduction des inégalités ; proposer une stratégie municipale de santé et s'insérer dans les dispositifs territoriaux de santé (CLS, CLSM, ASV) ; recueillir des données sur la santé des habitants et ses déterminants.

2 Agir pour la santé des enfants et des jeunes par : des équipements publics réduisant l'exposition aux polluants ; des professionnels de l'enfance soutenus et formés ; une offre de restauration collective saine et à des tarifs adaptés ; des espaces végétalisés au sein et aux abords des établissements ; des actions de lutte contre les violences faites aux enfants.

3 Agir pour un cadre de vie bénéfique pour la santé humaine, animale et végétale (selon le concept « Une seule santé ») ; et **améliorer durablement la qualité des milieux** (air, eaux, sols, etc.) et **des écosystèmes**, par exemple dans les politiques d'aménagement, de construction, d'agriculture, de gestion des espaces urbains, des espaces verts, des déchets, etc. ; s'appuyer sur l'expertise pour guider ses actions ; promouvoir la nature en ville.

4 Soutenir les pratiques d'activités physiques et sportives et les mobilités actives en soutenant les clubs et les associations, en développant et améliorant les équipements sportifs, en réalisant des cheminements incitant à la pratique régulière en extérieur, en déployant des pistes cyclables sécurisées, et en favorisant la mobilité multimodale.

5 Soutenir le lien social et la culture en favorisant les rencontres entre les habitants en soutenant les associations et les collectifs et leurs activités ; en soutenant les artistes et les pratiques artistiques (espaces sociaux et culturels, animations, etc.) ; en agissant pour la santé mentale des habitants.

6 Renforcer les services municipaux de santé : les services de promotion-prévention, les centres de santé, les services communaux d'hygiène et de santé, la santé scolaire et les délégations PMI, les centres de vaccination sont au cœur de la réduction des inégalités de santé et du soutien à la population.

7 Renforcer la littératie et la participation des habitants en se faisant le relais de messages de prévention et de promotion de la santé, en proposant des formations, en organisant des rencontres entre professionnels, experts et habitants sur des sujets importants pour la municipalité, en impliquant les habitants dans les actions locales de santé.

8 Accompagner les professionnels de santé dans leurs pratiques pluridisciplinaires en favorisant le lien, et en contribuant aux projets de lieux de santé dans la ville en cohérence avec les besoins des habitants et des acteurs du territoire.

9 Intégrer la santé comme critère de choix dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (réduction des pollutions et nuisances et de l'impact des changements climatiques, accès à une alimentation saine, accès au soin, réduction des inégalités, végétalisation et piétonnisation, préservation de la biodiversité, etc.).

10 S'engager dans un plaidoyer pour un soutien financier de long terme pour les politiques locales de santé, faire collectif et soutenir les acteurs locaux impliqués sur la santé, la prévention et la réduction des risques.



Retrouvez-nous et rejoignez-nous sur www.villes-sante.com

